

10. Le gouvernement a-t-il affecté des sommes à la lutte contre la pollution par les produits antiparasitaires et, dans l'affirmative, combien?

11. Quelles sont les régions au Canada les plus affectées par cette pollution?

N° 327—*M. Bell* (Carleton)

1. Quelle était la nature des dispositions qui régissaient l'accès aux dossiers publics avant que ne soit promulgué le décret du conseil C.P. 1966-1749, le 9 septembre 1966?

2. Quelles modifications, s'il y en eut, ont été apportées, à la suite du décret C.P. 1966-1749, aux dispositions relatives à la consultation des dossiers publics?

3. Quelles dispositions régissent actuellement la consultation des dossiers susmentionnés?

4. Prévoit-on l'adoption de nouvelles dispositions régissant la consultation de ces dossiers et, dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature des dispositions que l'on proposera?

5. Quelles règles gouvernement aujourd'hui la consultation des documents publics a) de la Grande-Bretagne, b) de la France, c) des États-Unis?

6. Quels pourparlers a-t-on eus avec le gouvernement des pays susmentionnés dans la partie 5 pour en venir à l'uniformisation de la façon de procéder entre les différents pays, et quel en a été le résultat?

7. Quels sont les problèmes, si problèmes il y a, que cause au ministère des Affaires extérieures et/ou à la Gendarmerie royale du Canada le manque d'uniformité des règlements qui régissent la consultation des dossiers publics des pays susmentionnés?

8. A-t-on nommé un conseil consultatif sur les documents publics?

9. Dans le cas de l'affirmative, quels sont le nom, l'adresse et la profession des membres de ce conseil?

10. Depuis sa création, à quelles dates le Conseil s'est-il réuni?

11. Quelles sont la compétence et les responsabilités respectives a) du Conseil du Trésor, b) des Archives publiques, c) des divers ministères du gouvernement, dans la préservation et la garde des dossiers publics?

N° 335—*M. Bell* (Carleton)

1. Pour quelles catégories d'emplois le programme de révision de la classification des employés de la fonction publique est-il terminé?

2. Pour quelles catégories d'emplois le programme de révision n'est-il pas encore terminé, et, dans chacun des cas, quand s'attend-on qu'il le soit?

3. Combien de postes sont touchés dans chacune des catégories d'emplois mentionnées en réponse aux parties 1 et 2 de cette question?

4. Combien de postes dans chacune des catégories d'emplois ont été a) marqués d'un cercle rouge, b) marqués d'un cercle vert, c) effectés à un niveau équivalent?

5. Parmi les employés dont le poste a été marqué d'un cercle rouge, a) combien ont demandé une révision, et b) quelles mesures a-t-on prises concernant ces demandes?

6. Combien de personnes, dans chacune des catégories d'emplois, n'ont-elles plus leurs postes «marqués d'un cercle rouge» par suite de mutation, d'avancement ou pour quelque autre raison?

7. Combien de personnes, dans chacune des catégories d'emplois, ont-elles encore leur poste «marqué d'un cercle rouge» et quelles dispositions prévoit-on prendre pour reclasser ces employés dont le poste est marqué d'un «cercle rouge»?